

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 27 janvier 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Virginie Pate, Etienne Rougeaux, Henri Alixant, Alain Bigueur, Jean Charles Koehren, Bernard Fraizier.

Excusés

Christine Guyot, Henri Ogier, Jean Thery.

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Charte DDFIP

Participation de la CCVA au financement de la zone pilote du SIDEC

Développement économique

Situation Musica Loue

Présentation du budget

Divers

1. Charte DDFIP

Les services de la DDFIP tels qu'on les connaît ce jour n'existeront plus. La DDFIP a présenté les nouvelles modalités d'organisation lors du dernier conseil communautaire.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation nécessite la signature de la convention proposée par la DDFIP. L'organisation proposée va jusqu'en 2026, avec probablement une nouvelle réorganisation à l'issue.

Le bureau déplore le manque de concertation et le transfert de charges de l'Etat qui est de fait imposé. La charte sera néanmoins signée afin de permettre le maintien du service proposé sur le territoire.

2. Financement zone pilote du SIDEC

Le département envisageait le retrait du financement voté sur le siège de la collectivité si le Val d'Amour ne revenait pas sur le financement sollicité sur l'acquisition du réseau FTTH de la zone pilote du SIDEC.

De nombreuses rencontres ont eu lieu afin de négocier avec le département. Il est nécessaire d'avoir des engagements sur les dossiers en cours à savoir la gare de Mouchard, la voie Grévy et le siège.

Un rapport sera présenté à l'occasion du budget, sous conditions d'engagements de la part du département sur les trois dossiers précités.

3. Développement économique

Tarifs de location du tiers lieu

Il convient d'adapter les tarifs de location du tiers lieu au fonctionnement constaté, notamment les tarifs de la salle de réunion.

- ½ journée = 25€ HT (au lieu de 50€)
- 1 journée = 50 € HT (au lieu de 100 €)

Il convient également d'autoriser l'intégration de l'utilisation de la salle de réunion sous condition par les locataires réguliers.

- 0.5 jours par mois pour 1 à 2 jours de location de bureau
- 1 j par mois au-delà

Il faut par ailleurs proposer des tarifs au prorata du temps d'utilisation dans le mois (exemple : un télétravailleur va louer un bureau 3 semaines par mois)

Le bureau valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

Achat du terrain de la base de loisirs

Par délibération n°212/2019, le Conseil communautaire a renvoyé au bureau de fixer le montant définitif de l'achat du terrain sur lequel est située la base canoë à Ounans. Le conseil communautaire avait défini une fourchette d'acquisition située entre 6 000€ et 7 000 €. Le bureau valide à l'unanimité l'acquisition du terrain pour un montant de 6 000€.

Extension de la ZA de Bel Air

Il sera proposé une nouvelle révision allégée pour intégrer l'extension de la zone d'activité de Bel Air. Cette extension est rendue nécessaire par le projet d'implantation d'un affineur. Une prescription sera proposée au prochain conseil communautaire.

Une compensation agricole collective « filière » sera nécessaire du fait de l'extension de la zone AUY sur plus de Ha.

Aides aux salons

Le Domaine Hordé de Port Lesney sollicite une aide pour sa participation au pari fermier au parc Floral de Paris du 17 au 20 avril 2020.

Bénédicte Raynal (Aux Petits Pépins) sollicite l'appui pour la participation au salon bio de Besançon.

Le bureau valide les 2 demandes.

4. Situation Musica Loue

La situation financière de Musica Loue est délicate du fait de la baisse de certaines aides.

L'association envisage plusieurs pistes pour redresser ses finances, notamment l'accroissement des tarifs pour les familles.

La question du modèle économique est posée.

L'association attend dans les jours qui viennent une réponse d'autres collectivités sur des demandes de financement. Il est nécessaire d'attendre ces réponses avant de se positionner.

5. Présentation du budget

Le bureau valide les documents qui seront transmis aux conseillers à savoir :

- le budget détaillé,
- le document de synthèse sous la forme power point

A l'oral, les vice-présidents présenteront les éléments synthétiques exclusivement, et renverront au budget détaillé en cas de question. Par ailleurs les chefs de services seront à la disposition des élus pour répondre aux éventuelles questions de détails.

Le budget assainissement est bien individualisé selon les périmètres des anciens syndicats et communes.

6. Divers

Taxe GEMAPI

Pour GEMAPI, il faut délibérer sur le montant à prélever avant le 1^{er} octobre de l'année n-1 pour qu'elle puisse se mettre en œuvre. Un travail devra être conduit en ce sens dans le courant de l'année 2020.

Abonnement Gazette

Le bureau n'est pas favorable à l'abonnement collectif pour la Gazette des communes en format numérique.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

Michel Rochet